

Compte rendu de séance

Séance du 19 Mars 2015

L' an 2015 et le 19 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. ANDRÉ Vincent, Mme AUBERT Marylène, Mme BOUGEANT Valérie, M. BOUVIER Yann, M. CARRÉ Yvon, Mme CLASSEAU Evelyne, M. FOUCAULT Bernard, Mme GAGO Virginie, M. GAMBERT Eric, M. GOBBE Thierry, M. HEMERY Fabrice, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme SUFFISSAIS Elisabeth

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DURAND Denise à Mme AUBERT Marylène

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 10/03/2015

Date d'affichage : 10/03/2015

A été nommé(e) secrétaire : Paul BRUNET

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015
VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET HORS COMMUNES
VOTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2015 AU C.C.A.S
COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE -EXERCICE 2014
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET COMMUNE
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014 : BUDGET COMMUNE
AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT
ANNULATION DES RESTES A REALISER 2014 : RECETTES ET DEPENSES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : COMMUNE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : ASSAINISSEMENT
DENONCIATION DU RPI MONTFLOURS/SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE
AVENANT 1 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ ET RÉDACTION D'UN AD'AP
SCHEMA DIRECTEUR : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE
RÉVISION DE TARIFS A COMPTER DU 1er JUILLET 2015

FINANCEMENT D'UN TRACTEUR : Prêt
CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU DÉPARTEMENT
ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur propose d'ajouter des questions supplémentaires à l'ordre du jour :

AVENANT 1 : CONVENTION CONSITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ DES ERP ET RÉDACTION D'ADAP
APPEL A LA CONCURRENCE : Sch1ma DIRECTEUR SERVICE ASSAINISSEMENT
RÉVISION DES TARIFS 2015
CESSION DE TERRAIN AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE
FEUX DE BROUSAILLES DANS LES LOTISSEMENTS

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réintégration des questions ci-dessus.

Monsieur le Maire relate les délibérations prises lors de la dernière séance municipale en date du 22 janvier 2015.

Le conseil municipal délibère, et à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2015.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015
réf : 2015-10

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales retenus en 2014 et précise que ces taux n'ont donné lieu à aucune modification depuis l'année 2001.

-	Taxe d'habitation	17,00 %
-	Taxe foncière (bâti)	29,00 %
-	Taxe foncière (non bâti)	34,83 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition de 2014.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET HORS COMMUNES
réf : 2015-11

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique SAUZEAU.
La commission communale présente au conseil municipal les subventions sollicitées.

SUBVENTIONS - Compte 6574	ANNEE 2015 VOTE
ASSOCIATION HORS-COMMUNE	
ASSOCIATION DE PECHE D'ANDOUILLE	230,00 €
OFNIJEC	1 000.00€
ASSOCIATIONS COMMUNALES/FORFAIT	
GROUP.COMMUNAL DEFENSE CULTURES	350,00 €
FAMILLES RURALES	3 500,00 €
AMICALE ANCIENS D'A.F.N.	200,00 €
GENERATION MOUVEMENT	370,00 €
A LA RENCONTRE DU PASSE	300.00 €

ASSOCIATIONS ECOLES	
A.P.E. ECOLE ELISE FREINET	2 304.00€
A.P.E.L. ECOLE SAINTE-MARIE	1 782.00€
A.P.E.L. SAINTE-MARIE CHANGÉ	200.00€
UNION SPORTIVE SAINT-JEAN	
U.S. FOOTBALL	2 000.00 €
U.S. FLECHETTES	350,00 €
U.S CYCLOS-RANDONNEURS	200,00 €
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE V.T.T.	250,00 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DE SUBVENTION OGEC 2015 réf : 2015-12

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'école Sainte-Marie pour l'année 2015 et propose d'effectuer le versement alloué pour les fournitures scolaires en un versement unique annuel.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT O.G.E.C

ANNEE 2015	BASES DE CALCUL		
	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
<u>EFFECTIFS A LA RENTREE 2013-2014</u>			
* DOMICILIES DANS LA COMMUNE	41	46	87
* DOMICILIES A MONTFLOURS (R.P.I.)	3	1	4
<u>SOUS-TOTAL = AYANTS DROITS</u>	<u>44</u>	<u>47</u>	
* DOMICILIES HORS R.P.I.	1	7	8
TOTAL	36	41	
<u>MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE</u>			
* NOMBRE D'ELEVES AYANTS DROITS (Cf. sous-total ci-dessus)	44	47	
* MONTANT DE LA PARTICIPATION	1 140,00 €	410,00 €	
SOUS/TOTAL	50 16000 €	19 720,00 €	69 430,00 €
A DEDUIRE : MONTANT ACCORDE POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES			4 898,00 €
TOTAL			64 532.00 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2015 AU C.C.A.S réf : 2015-13

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouée une subvention de fonctionnement au C.C.A.S pour 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres du C.C.A.S allouent une subvention à l'A.D.M.R chaque année.

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 1 800.00€.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE -EXERCICE 2014 réf : 2015-14

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Sur-Mayenne est réuni sous la présidence de Madame AUBERT Marylène, Adjointe au Maire, pour délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire.

Madame AUBERT Marylène, 1^{ère} adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 de la Commune, il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL "COMMUNE" 2014						
résultats reportés		155 137.38 €	390 130.16 €		390 130.16 €	155 137.88€
opérations de l'exercice	1 034 115.50€	1 252 061.65 €	255 790.34 €	449 544.22 €	1 289 905.84 €	1 701 605.87€
TOTAUX	1 034 115.50 €	1 407 199.03€	645 920.50€	449 544.22 €	1 680 036.00 €	1 856 743.75 €
résultats de clôture		373 083.53€	196 376.28 €			176 707.75€
restes à réaliser			92 322.37€	13 920.00 €	92 322.37€	13 920.00€
TOTAUX CUMULES	1 034 115.50 €	1 407 199.03 €	738 242.87 €	463 464.22 €	1 772 358.37 €	1 870 663.75 €
RESULTATS DEFINITIFS		373 083.53€	274 778.65 €			98 305.386€

Monsieur Olivier BARRÉ, Maire, quitte la séance.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT réf : 2015-15

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Sur-Mayenne est réuni sous la présidence de Marylène AUBERT, Adjointe au Maire, pour délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire.

Madame Marylène AUBERT, 1^{ère} adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014 du service assainissement, il peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL "ASSAINISSEMENT" 2014						
résultats reportés		37 033.36 €		12 033.91€		49 067.27€
opérations de l'exercice	21 188.42€	27 756.00€	13 177.02€	19718.98 €	34 365.44€	47 474.00€
TOTAUX	21 188.42€	64 789.36€	13 177.02€	31 752.89 €	34 365.44€	96 541.27 €
résultats de clôture		43 600.94€		18 575.87€		62 175.83€

restes à réaliser					
TOTAUX CUMULES		43 600.94€		18 575.87€	
RESULTATS DEFINITIFS		43 600.94€			62 175.83€

Monsieur Olivier BARRÉ, Maire, quitte la séance.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

M Olivier BARRÉ, Maire, reprend part à la séance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET COMMUNE **réf : 2015-16**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014 de la **commune** réalisé par M le percepteur. Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandat du budget de la commune, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 de la commune, après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recette émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2014 de la **commune** dressé par le receveur municipal.

Considérant que le compte est exact,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT **réf : 2015-17**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2014 du budget **Assainissement** réalisé par M le percepteur. Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandat du budget de la commune, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 du budget Assainissement après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de

recette émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2014 du budget Assainissement dressé par le receveur municipal.

Considérant que le compte est exact,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014 : BUDGET COMMUNE **réf : 2015-18**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2014 de la commune. Ils peuvent se résumer ainsi :

	RÉSULTAT BUDGETAIRE 2013	AFFECTATION	RÉSULTAT 2014	RÉSULTAT CLOTURE 2014
SECTION FONCTIONNEMENT	522 017,56 €	366 880,18 €	217 946,15 €	373 083,53 €
SECTION INVESTISSEMENT	-390 130,16 €		193 753,88 €	-196 376,28 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

d'opter pour la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2015

d'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **373 083.56€**

de reprendre en section d'investissement un déficit de **196 376.28€**

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT **réf : 2015-19**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2014 du service Assainissement. Ils peuvent se résumer ainsi :

	RÉSULTAT BUDGETAIRE 2013	AFFECTATION	RÉSULTAT 2014	RÉSULTAT CLOTURE 2014
SECTION EXPLOITATION	37 033,36 €		6 567,58 €	43 600,94 €
SECTION INVESTISSEMENT	12 033,91 €		6 541,96 €	18 575,87 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

d'opter pour la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2015

d'affecter l'excédent d'exploitation au compte 002 pour un montant de 43 600.94€
de reprendre en section d'investissement un excédent de **18 575.87** au compte 001

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

ANNULATION DES RESTES A REALISER 2014 : RECETTES ET DEPENSES **réf : 2015-20**

Monsieur le Maire rappelle que les les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de

l'exercice correspondent aux **recettes certaines** n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre de l'année considérée.

Cependant à la réception du P503 début janvier 2015 de la trésorerie figure le versement d'une subvention de la CAF ainsi qu'un prêt de ce même organisme pour les travaux réalisés auprès du bâtiment "La Capucine", soit un montant total de 7 730.00€.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'annuler ces deux recettes déjà réceptionnées de l'état des restes 2014.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : COMMUNE **réf : 2015-21**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 « commune ». Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 604 799.53€	499 903.53€
RECETTES	1 604 799.53€	499 903.53€

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2015 de la commune s'équilibre en section fonctionnement à la somme de **1 604 799.53€** et en section d'investissement à la somme de **499 903.53€**.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 : ASSAINISSEMENT **réf : 2015-22**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 « ASSAINISSEMENT ». Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	71 600.94€	103 707.13€
RECETTES	71 600.94€	103 707.13€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal **d'approuver** le budget primitif 2015 de la commune s'équilibre en section fonctionnement à la somme de **71 600.94€** et en section d'investissement à la somme de **103 707.13€**.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

DENONCIATION DU RPI MONTFLOURS / SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

réf : 2015-23

Le Maire porte à connaissance des conseillers municipaux la demande de l'inspection académique Laval 6 Mayenne sud-ouest de dénoncer le RPI à la demande de la Commune de Montfleurs de rejoindre un nouveau RPI avec la Commune d'Andouillé. Le Conseil municipal regrette cette décision qui aura un impact sur les effectifs et qui pourrait entraîner des fermetures de classes dans nos écoles.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

AVENANT 1 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ ET RÉDACTION D'UN AD'AP

réf : 2015-24

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 22,

VU la délibération du conseil municipal en date 22 janvier 2015 qui a approuvé l'adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et la rédaction d'un ad'ap,

VU la convention de groupement de commandes entre certaines communes de l'Agglomération lavalloise – Diagnostic accessibilité des ERP communaux et rédaction d'un Ad'ap

CONSIDÉRANT que des frais de publicité ont été engagés par le coordonnateur du groupement pour le lancement du marché découlant de la convention de groupement, au vu de l'estimation de celui-ci supérieure à 90 000 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour ne pas pénaliser le coordonnateur, de partager la facture des frais de publicité de l'avis d'appel d'offres, à part égale, entre tous les membres du groupement,

DÉLIBÈRE

Article 1 : La Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne accepte l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes, en vue de passer des marchés concernant la réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP communaux et la rédaction d'un Agenda accessibilité programmée (Ad'ap) communal.

Une participation aux frais de publicité est approuvée. Le coordonnateur paiera la facture d'avis d'appel public à la concurrence et refacturera à chaque membre du groupement 1/10° du montant de cette facture.

Article 2 Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne est autorisé à signer tout document à cet effet.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

SCHÉMA DIRECTEUR : ASSANISSEMENT COLLECTIF

réf : 2015-25

Monsieur le Maire propose d'engager un Schéma Directeur d'Assainissement afin de définir un programme d'investissement devant assurer pour le court et moyen terme :

- la préservation du milieu naturel,
- le confort des usagers,
- le développement de l'urbanisation,

Par l'intermédiaire de ce schéma directeur, il sera mis en oeuvre un programme de travaux de réhabilitation, de renforcement et/ou de réaménagement du système d'assainissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire appel à la concurrence pour la désignation d'un cabinet d'étude et de solliciter des subventions auprès du conseil Général et de l'Agence de l'eau.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

réf : 2015-26

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la réception d'une lettre d'observation de la Préfecture de la Mayenne concernant l'article 14 du règlement de la bibliothèque : " l'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque".

Monsieur le Maire propose de modifier l'article comme suit : " l'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque à l'exception des chiens guides d'aveugles et des chiens d'assistance".

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

RÉVISION DE TARIFS A COMPTER DU 1er JUILLET 2015

réf : 2015-27

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique SAUZEAU, 4ème adjoint. Monsieur Dominique SAUZEAU présente au conseil municipal les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1er juillet 2015.

MATERIEL	COMMUNE Particuliers		HORS COMMUNE (particuliers & Associations)
BARNUM	<i>CAUTION</i>	230,00 €	/
	LOCATION (installé uniquement sur terrain public)	60,00 €	/
MOBILIER	<i>CAUTION</i>	30,00 €	30,00 €
	BANCS	0,70€ Unité	1,30€ Unité
	CHAISES	0,25€ Unité	0,40€ Unité
	BARRIERE	1,00€ Unité	1,50€ Unité
	TABLE DE 8 PERSONNES	3.20 € unité	5.00 € Unité
PODIUM	<i>CAUTION</i>	/	210,00 €
	Module	/	4.50 €

	ASSOCIATIONS COMMUNALES	
	CAUTION	FORFAIT
SALLE DE L'AQUARELLE	515 €	60 €
BARNUM	230 €	
MOBILIER Tables, bancs, chaises, barrières	30 €	
PODIUM	210 €	20 €

FÊTES DE QUARTIER (commune)		
	CAUTION	FORFAIT
BARNUM	230 €	60 €
MOBILIER, tables, bancs, chaises, barrières	30 €	

VAISSELLE	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
	LOCATION	DETERIORATION
Assiette creuse	0,10€ Unité	4,25€ Unité
Assiette plate	0,10€ Unité	4,25€ Unité
Assiette à dessert	0,10€ Unité	3,50€ Unité
Tasse à café+ soucoupe	0,10€ Unité	2,50€ Unité
Verre à eau	0,10€ Unité	1,60€ Unité
Verre à vin	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Coupes à champagne	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Cuillère à soupe	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Fourchette	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Couteau	0,10€ Unité	1,30€ Unité
Petite cuillère	0,10€ Unité	1,00€ Unité
Corbeille à pain	0,50€ Unité	3,00€ Unité
Percolateur	3,00€ Unité	10,00€ Unité
Carafe	0,50€ Unité	4,25€ Unité

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les nouveaux tarifs.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION D'UN TRACTEUR réf : 2015-28A

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry GOBBE, 2ème adjoint.
Monsieur Thierry GOBBE présente au conseil municipal les divers devis réceptionnés pour faire acquisition d'un tracteur au service technique.

ESPACE EMERAUDE :

Tracteur + Broyeur : 41 400.00€ T.T.C
Reprise Tracteur YANMARD : 6 000.00€

DOUILLET :

Tracteur+ Broyeur : 41 880.00€ T.T.C
Reprise tracteur YANMARD : 5 500.00€
Financement possible sur 4 ans à 0.13%

BREILLON -BERTRON

Tracteur + Broyeur : 47 000.00€ T.T.C
Reprise Tracteur YANMARD : 4 500.00€ T.T.C
Financement possible sur 4 ans à 0%

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

FINANCEMENT D'UN TRACTEUR : Prêt réf : 2015-28B

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter un prêt auprès de John DEERE Financial pour un montant de 42 500.00€ sur 4 ans à taux 0%. Echéances annuelles.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU DÉPARTEMENT réf : 2015-30

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2010, dans le cadre de la protection de l'environnement, consécutif au projet d'aménagement du nouveau tracé de la RD 133 entre les communes de Saint-Jean-Sur-Mayenne et de Saint-Germain-Le-Fouilloux, le Département a créé un bassin de décantation sur le terrain communal jouxtant le giratoire de « l'Aquarelle » afin d'y recueillir les eaux de ruissellement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter la question à une prochaine séance au vu des éléments manquants.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une résiliation de bail du logement situé 22bis, rue Maurice Courcelle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination des commissaires enquêteurs pour réaliser l'enquête publique et a prescrit la constitution d'une provision.

- Monsieur Gérard MARIE, major de police retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique.
- Monsieur Jean BELLANGER, fonctionnaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il va s'informer sur les modalités auprès des administrations concernant les feux de broussailles.

Séance levée à: 23:12

Le Maire
Olivier BARRÉ